

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	18/06/2025
Date d'affichage	26/06/2025
Nombre de conseillers :	
En exercice.....	23
Présents.....	13
Votants.....	18
Réf : 2025-039	
Objet : Prolongation d'un placement financier	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 30/06/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 30/06/2025	
Le Maire, A. MOMON	

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etai^{ent} présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Josiane PACHOLKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Sébastien DERREUMAUX, Valérie BOCQUEL, Geneviève DARGNAT, Gerty EMBOULÉ, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Nicolas POUZET et Pascale PALARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Erix SAINT SEBASTIEN
Hermann TYNDAL pouvoir Brigitte GOUYON
Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN, Alain GUYONNET, Nicolas POUZET, Nassima VIGUIER et Adeline FAIDER-LOGET

Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI



Réf : 2025-039- Prolongation d'un placement financier

Entendu Daniel Dessogne, Adjoint au maire en charge des finances

- **RAPPELER** que par la délibération 2023-078 du 14 décembre 2023, Monsieur le Maire a été autorisé à réaliser quatre différents placements financiers. Trois d'entre eux sont encore effectifs.
- **PRESICER** qu'un placement arrivera à échéance le 31/07/2025.
- **EXPLIQUER**
 - Que l'échelonnement prévisionnel des dépenses nous permet de prolonger la durée d'un ce placement de 12 mois.Indiquer :
 - Que pour pouvoir prolonger un placement, une délibération du Conseil municipal est indispensable. Administrativement, une prolongation équivaut à une demande nouvelle de placement.
- **PROPOSER** au Conseil municipal de prolonger le placement de 450 000 € provenant de l'emprunt de 700 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole pour la rénovation des bâtiments Communaux pour une durée de 12 mois.

Après débat, le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Josiane PACHOLSKI